

Énoncé de mission

La mission du Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale est d'améliorer la sécurité du public et d'améliorer la santé mentale et la qualité de vie de personnes atteintes de troubles mentaux – troubles qui ont contribué à l'implication de ces personnes dans le système de justice criminelle –, en aidant ces personnes à avoir accès à des traitements et des services.

En acceptant la responsabilité de leurs gestes qui ont entraîné une infraction criminelle, les participants au Programme acceptent d'adhérer au traitement et aux mesures de soutien recommandés, ce qui leur permettra d'effectuer des changements positifs dans leur vie.

Parmi les objectifs du Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale :

- Réduire la présence de personnes atteintes de troubles mentaux dans le système de justice criminelle, répondant ainsi aux préoccupations en matière de sécurité du public;
- améliorer la santé et la qualité de vie de personnes vivant avec des troubles mentaux en augmentant leur capacité de vivre avec succès dans la collectivité;
- faciliter l'accès aux services et mesures de soutien sociaux et de santé mentale en mettant en contact pour la première fois, ou de nouveau, les participants avec ces services et mesures de soutien dont ils ont besoin.

Principes sous-jacents

La sécurité est une considération clé de tous les tribunaux. La première priorité des services et des mesures de soutien est de procurer un équilibre entre la sécurité du public et les besoins des participants au Programme.

L'opportunité des évaluations est essentielle au bien-être des participants au Programme.

La confidentialité : Le fonctionnement du Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale exige de recueillir auprès des participants beaucoup de renseignements qui seront partagés à différentes étapes du processus, de l'évaluation initiale à la détermination de l'admissibilité, et durant toute la période de suivi judiciaire.

Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale de la Nouvelle-Écosse

L'information sera partagée de manière à protéger le droit des participants à la confidentialité à titre de clients des services de santé mentale et leurs droits constitutionnels à titre de défendeurs, y compris leur droit au secret professionnel qui lie le client à son avocat.

Pour respecter les exigences en matière de confidentialité, le Programme s'assure que les participants fournissent leur consentement écrit à la divulgation de renseignements, et ce sur un formulaire qui définit clairement les renseignements à divulguer et les parties auxquelles ils seront divulgués.

La prise de décisions éclairées : Les participants recevront toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées tout au long du processus.